

*Communiqué aux médias concernant l'assemblée plénière de la Conférence centrale des 23 et 24 mars 2012 à Unterägeri (ZG)*

### **La diversité des langues et des cultures: une richesse et un défi pour l'Eglise**

*L'avenir de la pastorale des migrants a constitué le thème de réflexion principal de l'assemblée plénière de la Conférence centrale. Pour une fois, ce sont des défis non pas financiers mais pastoraux et organisationnels qui ont été au cœur des débats. Lors de la séance statutaire, les représentants des organisations ecclésiastiques cantonales se sont penchés notamment sur la stratégie de la Conférence centrale à l'horizon 2015. Le but principal visé est de renforcer la «coopération et la solidarité financière au service d'une Eglise crédible et en phase avec le monde contemporain».*

L'assemblée plénière de printemps de cette année a été présidée pour la première fois par Hans Wüst, président de l'organe exécutif de la corporation ecclésiastique cantonale saint-galloise. Les défis pastoraux, organisationnels et financiers lancés par la pastorale des migrants ont constitué le sujet central de la partie de la rencontre réservée à un thème de réflexion. Ont été invités à y participer deux orateurs, soit le membre de la Conférence des évêques responsable du «Dicastère de la mobilité humaine», Mgr Martin Gächter, évêque auxiliaire du diocèse de Bâle, et le directeur national de migratio, Marco Schmid, ainsi que les nombreux membres des organes exécutifs des Eglises cantonales responsables du secteur de la pastorale des migrants et des minorités linguistiques.

### **Approches inédites de la tâche permanente et importante que constitue la pastorale des migrants**

La partie informative s'est résumée à quatre brefs exposés de Mgr Martin Gächter, du directeur national de migratio Marco Schmid, du président de la Commission de financement et de planification de migratio, Alois Theiler, ainsi que du secrétaire général de la Conférence centrale, Daniel Kosch.

Sur maintes questions centrales, tous les avis exprimés se sont révélés convergents: les nombreux membres de l'Eglise catholique issus de l'immigration constituent à la fois un enrichissement et un défi. Que la pastorale des migrants soit une tâche non plus «temporaire» mais permanente de l'Eglise n'est pas une nouveauté chez nous. Et tout porte à croire que la mobilité des individus à l'échelon international, les flux migratoires, le multilinguisme et la diversité culturelle continueront à marquer durablement la Suisse de leur empreinte et, plus particulièrement, l'Eglise catholique dans notre pays.

Les orateurs ont été également unanimes à affirmer qu'il n'y a pas de réponses simples et universelles aux questions pastorales et organisationnelles que cette réalité soulève. Les situations diffèrent en effet par trop selon les régions du pays. Ainsi, au sein de la population catholique résidente, la part des personnes n'ayant pas de passeport à croix blanche oscille entre 5% et plus de 40% selon les cantons.

Un autre point commun aux propos tenus était la nécessité d'envisager des angles d'attaque nouveaux. Marco Schmid a plaidé pour que l'on «construise des passerelles» entre la pastorale indigène et la pastorale des minorités linguistiques. Mgr Martin Gächter a exprimé le vœu d'une «souplesse accrue» afin de pouvoir réagir rapidement à des besoins sans cesse nouveaux. Alois Theiler a parlé de la nécessité d'«abandonner certaines tâches assumées jusqu'ici» pour permettre d'«innover». Quant à Daniel Kosch, il en a appelé à un «changement de perspective et de modèle». Il s'agit d'abandonner le concept «une mission par minorité linguistique» au profit d'une «approche interculturelle» qui investisse plus dans une «cohabitation» que dans un «existence parallèle» des langues et des cultures.

## **Promouvoir la collaboration et le dialogue entre les collaborateurs pastoraux et leur en donner les moyens**

Des discussions en groupes et le plénum qui les a suivies ont fait apparaître clairement à quel niveau les représentants des organisations ecclésiastiques cantonales ressentent un besoin d'agir particulièrement fort. Les concepts pastoraux et organisationnels ainsi que la formation de base et la formation complémentaire des collaborateurs pastoraux doivent favoriser la collaboration et le dialogue entre eux. Aujourd'hui comme hier, les barrières linguistiques entravent les échanges au sein de la cellule locale ou à l'échelon du décanat. A ce niveau, il appartient au premier chef aux collaborateurs pastoraux allophones d'apprendre la langue officielle du lieu et à leurs collègues «indigènes» d'aller au-devant d'eux en faisant montre d'ouverture, d'intérêt et de volonté de les intégrer. Gérer les différences culturelles requiert toutefois des compétences spécifiques à acquérir dans le cadre de la formation de base et de la formation continue. Or, il est indéniable qu'un besoin de rattrapage existe à cet égard. Un autre défi réside dans la diversité des visions nourries concernant l'Eglise, le rôle des prêtres et des collaborateurs pastoraux, ou encore la liturgie, la catéchèse et la formation religieuse. Il ne s'agit pas seulement de tolérer ces différences mais encore de les aborder de manière constructive, ce qui n'est une évidence pour personne. Il est difficile de devoir vivre une situation de concurrence entre les uns, jugés «rétrogrades», et les autres, qualifiés de «plus vraiment catholiques», et de dépasser les préjugés à cet égard.

Sous l'angle de la diminution des ressources humaines et financières à disposition, il a été rappelé qu'en des temps caractérisés par une pénurie de prêtres et, dans maints endroits, de moyens financiers, il y a lieu d'attendre de tout un chacun la fixation de priorités et le renoncement à certaines activités existantes au profit d'autres tâches. Des bâtiments ecclésiastiques doivent être utilisés à plusieurs, des pourcentages de poste partagés, des moyens financiers transférés. Pour tous ceux dont on exige des renoncements, ce n'est pas simple. Et l'adoption de telles mesures est aussi très éprouvante pour les décideurs. Dès lors, tant les responsables pastoraux que les personnes exerçant des tâches dirigeantes au sein d'organisations de droit public ecclésiastique ont été particulièrement reconnaissants de se voir proposer ainsi une occasion d'échanger des informations et des idées.

## **Une séance statutaire sous le signe des défis financiers lancés à la Conférence centrale**

La nécessité de faire face comme il se doit aux défis financiers a constitué le dénominateur commun de la plupart des objets inscrits à l'ordre du jour. Pour toutes les décisions et évolutions en matière financière, il y aura lieu de prendre pour critères les nécessités pastorales mais aussi une vision réaliste des possibilités matérielles. Les comptes 2011, qui ont été bouclés avec un excédent de CHF 120'000.-, révèlent certes que les fonds ont été gérés avec parcimonie, mais aussi que ce n'est que grâce à la planification financière à long terme et à la mobilisation de réserves existantes que la Conférence centrale est parvenue à compenser la chute des recettes de l'Action de Carême. Ce solde positif a été attribué au Fonds de financement de projets et d'innovations de la Conférence centrale afin d'assurer qu'en période d'économies aussi, la possibilité de soutenir des projets ou des innovations importants reste maintenue.

Un projet de document stratégique a fait l'objet d'une première lecture. La formulation proposée de la vision stratégique («Afin de contribuer à l'existence d'une Eglise crédible et en phase avec son temps, la Conférence centrale catholique romaine de Suisse promeut la collaboration et la solidarité en matière financière») a été accueillie favorablement par les délégués. Ces derniers ont toutefois exprimé le souhait que le contenu du document soit plus concret sur les deux points suivants: le rôle futur de l'Action de

Carême en matière de financement des activités de l'Eglise en Suisse et les tendances qui se dessineront s'agissant des contributions dues à la Conférence centrale et du crédit du cofinancement.

La question de l'évolution des contributions dues à la Conférence centrale fait actuellement l'objet d'une consultation menée auprès de ses membres et qui a également figuré à l'ordre du jour. Les organisations ecclésiastiques cantonales ont été priées d'exprimer leur avis à propos de la répartition des recettes de l'Eglise catholique en Suisse entre les échelons paroissial, cantonal et national. En outre, elles ont été invitées à faire part de leur opinion concernant une diminution de l'engagement en Suisse de l'Action de Carême et les possibilités d'un relèvement très mesuré des contributions perçues par la Conférence centrale pour compenser celle-ci.

Parmi les autres sujets d'ordre financier abordés ont figuré le budget global prévu pour les tâches nationales de migratio ainsi que les évolutions et projets qui se dessinent dans le domaine du cofinancement des institutions ecclésiales actives à l'échelon du pays ou des régions linguistiques.

### **Communication crédible sur le poids revêtu par les Eglises au sein de la société**

Parler «finances» ne signifie pas que l'on se penche uniquement sur des questions d'argent, tant s'en faut. Derrière ces débats se cachent en réalité des enjeux beaucoup plus vastes, telles les mutations qui se produisent au sein de la société, l'évolution des conditions-cadres sur le plan juridique et la problématique de la crédibilité de la communication de l'Eglise. Un sujet qui occupera sous peu l'attention de la Conférence centrale et de ses membres le prouvera à l'envi. Il s'agit de la question de l'abrogation de l'assujettissement des personnes morales à l'impôt ecclésiastique qui vient de faire l'objet, dans le canton de Zurich, d'une initiative populaire sur laquelle le souverain sera appelé à se prononcer en 2014 ou 2015. Le fait que ce ne sont pas seulement les fidèles mais aussi les entreprises et l'Etat qui, dans de nombreux cantons, mettent des fonds très importants à disposition des Eglises reconnues traduit la conviction selon laquelle l'apport à la collectivité de ces dernières ne se limite pas au social. Elles jouent un rôle significatif en raison des valeurs qu'elles transmettent, de leur contribution au renforcement de la cohésion sociale et de l'aide qu'elles apportent aux personnes confrontées à des problèmes existentiels. Dans ce contexte, il sera important d'exprimer en toute clarté que ces volets de leur activité font partie de la mission fondamentale des Eglises, indépendamment de la question de savoir si elles sont riches ou pauvres. Parallèlement, il sera indispensable d'expliquer en des termes mesurés quelles seraient les conséquences d'une suppression de la base juridique sur laquelle repose le système actuel.

Mais l'assujettissement des personnes morales à l'impôt ecclésiastique ne devrait de loin pas intéresser que les autorités de droit public ecclésiastique et la Conférence centrale dans la mesure où il s'agit, en définitive, d'un sujet éminemment pastoral. Personne en effet ne conteste que la diaconie (et donc l'engagement social) et la *Koinonia* (à savoir le souci de la fraternité humaine) font partie de la mission pastorale de l'Eglise au même titre que la célébration de l'Eucharistie (liturgie) et l'annonce de l'Evangile (*Martyria*). L'accomplissement de toutes ces tâches fondamentales de l'Eglise ne dépend pas «seulement de l'argent» ou de l'importance des impôts ecclésiastiques. Mais il n'en est pas moins vrai que des finances ecclésiales saines ouvrent des possibilités dont on ne jouirait plus avec des caisses vides.

Zurich, le 26 mars 2012

Daniel Kosch